



Demande de modification de saisie de la pension alimentaire du pe

Par **reglisse12**, le **25/01/2009** à **15:18**

bonjour, je souhaite faire arreter la saisie de la pension alimentaire de ma fille ainée car elle a un domicile pour faire ses etudes seulement je ne sais comment je dois faire pour que cela ne soit plus moi qui la recoit mais elle sur son compte bancaire. Comme c'est une saisie bancaire comment dois je faire merci

Par **ardendu56**, le **25/01/2009** à **17:00**

La pension peut être remise directement à l'enfant mais vous devez en faire la demande au JAF : juge des affaires Familiales, avant d'engager toute autre changement. Si le juge donne son accord, vous pourrez stopper la saisie bancaire.
J'espère vous avoir aidé.